marolles

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MAROLLES (Loir-et-Cher)
Réf 57/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 octobre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick SEVREE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE	DATE DE LA CONVOCATION
14	4 octobre 2019

Etaient présents: Yannick SEVRÉE, Jacky RODIEN, Jacky REMAY, Alain TAILLARDAT, Odile BOUCHERE, Michel SALMON, Sophie DAMOUR, Fabien GILLES, Laurence VAN DEN HENDE, Isabelle SOIRAT

Absents excusés : Catherine SAINT-LEGER, Benoît GENAY

Bruno BLANCHARD	Ayant donné procuration à	**Jacky RODIEN**
Catherine SAINT-LEGER	Ayant donné procuration à	**Odile BOUCHERE**

Absents : Alexandre MARTINEAU

Madame Isabelle SOIRAT a été désigné secrétaire de séance.

Motion du conseil municipal contre la fermeture des trésoreries de proximité

Nombre de votants : 12

Monsieur le Maire fait part du courriel de l'inter-syndicale solidaires Finances Publiques 41 :

La Direction générale des finances publiques projette d'organiser une profonde restructuration de son réseau d'implantations sur l'ensemble du territoire national pour permettre d'absorber les 15000 à 30 000 suppressions d'emplois redoutées d'ici la fin du quinquennat du Président de la République.

40 000 emplois ont déjà disparu dans cette administration depuis 2002.

Les directions locales finalisent actuellement un plan de suppressions des trésoreries de proximité et de regroupement de services, éloignant toujours plus les usagers du service public.

Dans le Loir-et-Cher, dans les trois dernières années, six trésoreries ont déjà fermé : Salbris, Selles/Cher, Veuzain, Marchenoir, Montoire-sur-le-Loir, Saint-Aignan, qui se rajoutent à celles qui avaient déjà disparu, Beauce-la-Romaine, Mennetou/Cher, Herbault, Neung/Beuvron et Droué.

Dans le même temps, le service des impôts de publicité foncière de Romorantin et de Vendôme ont été fusionnés avec ceux de Blois, le service des impôts des entreprises de Vendôme et de Romorantin vont disparaître d'ici deux ans.

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20191011-57-2019-DE
Date de réception préfecture :

Dans un courrier du 28 juin dernier, l'intersyndicale de la DDFIP 41 nous alertait de la volonté de la direction départementale des finances publiques de fermer toutes les trésoreries de proximité situées hors des sous-préfectures.

Les trésoreries de Mondoubleau, Morée, Montrichard, Mer, Bracieux, Contres et Lamotte-Beuvron sont concernées.

Ces restructurations auront nécessairement un impact sur l'appui et le conseil délivrés par les comptables publics aux communes.

Les usagers devront par ailleurs rejoindre les centres urbains pour pouvoir se rendre dans les services de la DGFIP à même de les assister pour accomplir leurs formalités administratives. Ces services, déjà surchargés, connaissent par ailleurs une réduction des horaires d'ouverture au public.

Les services dématérialisés ne sont pas accessibles à toutes les populations et dans tous les territoires.

Ces mesures traduisent, une fois de plus, l'abandon par l'État des territoires ruraux alors même que le besoin de services publics de proximité et de qualité n'a jamais été aussi prégnant.

Après cet exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les projets par le ministre de l'action et des comptes publics et du Directeur départemental des Finances Publiques de Loir-et-Cher,

Vu la volonté de la DGFIP de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à **7 voix POUR, 0 CONTRE, et 5 ABSTENTIONS**

des membres présents et représentés,

DECIDE de :

S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

EXIGER le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu:
- de sa transmission au Représentant de l'Etat le 24 OCT 2019
- de sa publication le 24 OCT. 2019

A Marolles, le 21 octobre 2019

Le Maire,
Yannick SEVRÉE

MAIRIE DE MAROLLES 41330 (Loir-et-Cher)

57/2019

Accusé de réception en préfecture
041-214101289-20191011-57-2019-DE
Date de réception préfecture :